

# MODIFICATIONS PROTOCOLE SANITAIRE DU LYCÉE BALZAC-D'ALEMBERT

LUNDI 14 MARS 2022

Suite à la déclaration du 1<sup>er</sup> ministre du 3 mars 2022, et aux précisions ministérielles du 10 mars 2022 les conditions d'accueil au lycée Balzac d'Alembert sont modifiées ainsi.

Si certains éléments ont un caractère obligatoire, d'autres, se référant à une reprise épidémique sur la zone B, dont l'Indre fait partie, depuis le retour des vacances, sont de l'ordre du conseil mais permettent d'assurer une meilleure protection de tous.

## **Mixité et brassage des élèves :**

La règle de non mixité et du non brassage des classes n'est plus une contrainte.

Cependant, le principe des emplois du temps basé sur une classe/une salle mis en place en début d'année ne sera pas modifié.

L'appel par classe à la demi-pension est maintenu : il permet la fluidité du service.

## **Désinfection des mains :**

Du Gel hydro alcoolique est toujours à disposition à l'entrée de chaque bâtiment pour une désinfection OBLIGATOIRE des mains en entrant.

## **Aération des salles :**

L'aération régulière des espaces est toujours nécessaire : elle reste le meilleur moyen de ne pas maintenir le virus dans les lieux clos.

## **Masque :**

Rappel : le port du masque reste OBLIGATOIRE dans les TRANSPORTS SCOLAIRES.

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les établissements scolaires toutefois si les responsables légaux ou les élèves le souhaitent ils pourront continuer à le porter.

Il est au sein du lycée Balzac d'Alembert FORTEMENT RECOMMANDÉ dans les bâtiments : salles de classe, foyer, CDI, salles d'étude, ateliers...

En effet, la circulation du virus, avec un taux d'incidence supérieur à la moyenne nationale dans l'Indre, est repartie à la hausse depuis une semaine, comme dans l'ensemble des départements de la zone B des vacances scolaires.

Dans le cadre spécifique des cours de conduite en baccalauréat professionnel Conduite et Transport Routier de Marchandises, le masque reste OBLIGATOIRE dans les cabines des véhicules.

## **Cas contact**

Pour les élèves cas contacts, un autotest doit être réalisé à J+2. Le port du masque est FORTEMENT RECOMMANDÉ pendant 7 jours. Si l'élève est non vacciné, il devra se placer en isolement pendant 7 jours puis présenter un test PCR ou antigénique négatif.

# **MODIFICATIONS PROTOCOLE SANITAIRE DU LYCÉE BALZAC-D'ALEMBERT**

**LUNDI 14 MARS 2022**

## **Cas contact au sein du lycée :**

Si un élève est positif au sein d'une classe, tous les élèves de la classe, des groupes de spécialités, d'option, de langues, ayant ou non porté le masque, sont « cas contact à risque » ( + les élèves des autres classes ayant eu un contact rapproché : déjeuner...).

Ils devront respecter une Quarantaine de 7 jours SAUF si

- ⇒ Ils ont un Schéma vaccinal complet
- ⇒ Ou ils ont eu le Covid depuis moins de 2 mois

Dans tous les cas : ils doivent effectuer un test à J+2 et le port du masque est FORTEMENT RECOMMANDÉ pendant 7 jours

## **Enfant positif**

Le Principe reste toujours identique : en cas de symptôme ou de suspicion, il faut garder l'enfant, réaliser un test et respecter la Période d'isolement.

Au retour au lycée, le port du masque est FORTEMENT RECOMMANDÉ pendant les 7 jours suivants.